



## A toute la profession

### Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré

La Circulaire : « **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré** » vient de paraître au BO n°16 du 20 avril 2017.

Elle cible, pour la première fois, un groupe particulier d'APSA.

Ce texte, comme souvent, fait suite à des événements tragiques survenus en EPS (cf. CP de l'EN du 23 mars 2017 : « ... *prendre l'ensemble des mesures possibles pour assurer un très haut niveau de sécurité pour les élèves et les personnels concernant les APPN, suite aux deux avalanches mortelles...* ») ...

La Ministre ayant récemment affirmé la volonté de publier une circulaire à ce sujet, le SNEP-FSU a rencontré à plusieurs reprises Directeur de cabinet et conseillers de la Ministre.

Le cabinet de Najat Vallaud Belkacem, accompagné de représentants de la DGESCO et de l'Inspection Générale d'EPS, a reçu, à nouveau, une délégation du SNEP-FSU (1) le 11 avril 2017 pour examiner le projet de circulaire et les propositions que nous avons adressées à la Ministre.

A l'issue de cette ultime négociation, le Ministère a arrêté le contenu de la circulaire.

Le SNEP-FSU est intervenu pour :

- défendre l'importance et l'intérêt d'enseigner et de pratiquer les APPN, quels que soient les dispositifs, au regard de leur grande richesse au plan des apprentissages en général et dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage du risque, en particulier.
- Rappeler l'attachement à l'exigence de sécurité qu'ont les enseignant.es d'EPS, en particulier dans ces enseignements, exigence qui, par ailleurs, est un réel facteur de « stress ».
- Eviter la surenchère « formelle » sur des sujets « sensibles » comme la sécurité des élèves et la responsabilité des enseignants d'EPS. Car même si le « risque zéro » d'accident n'existe pas,

le risque d'injonctions administratives est bien réel. Injonctions qui font peur et peuvent entraîner un recul de programmation des APPN.

- Demander un cadrage national au travers de recommandations générales et de fiches nationales par APPN afin d'éviter une floraison de protocoles par APPN, différents d'une académie à l'autre.
- Exiger qu'un dispositif conséquent de FPC permettant débats contradictoires, échanges d'expériences et formation soit développé au plus vite.
- Revendiquer des taux d'encadrement adaptés (infra-classe), taux devant se rapprocher de ceux en vigueur dans les différentes fédérations sportives concernées afin d'améliorer la sécurité, la qualité et l'efficacité de ces enseignements.

La circulaire reprend, en partie, nos exigences. Cela montre toute l'importance d'avoir un syndicat représentatif, vigilant, capable de propositions travaillées avec des collègues, comme encore tout récemment au colloque organisé sur ces questions par le SNEP-FSU Grenoble le 7 novembre 2016.

En s'appuyant sur cette circulaire, le SNEP-FSU appelle les équipes EPS à (2) :

- continuer de programmer les APPN,
- revendiquer l'amélioration des conditions d'enseignement et tout particulièrement à mettre en place des dispositifs (3 enseignants pour 2 classes, ½ groupe en escalade, ...),
- demander l'inscription d'actions de formation continue « en présentielle » conséquentes dans les PAF académiques,
- signaler aux équipes militantes du syndicat toutes dérives autoritaires,
- se mobiliser pour que la profession et son syndicat soient bien associés à l'élaboration des fiches nationales à venir dans les différentes APPN.

***Quel que soit le contexte ou le moment de l'année, le SNEP-FSU intervient, propose, pèse sur les décisions. Il ne peut le faire, comme ici sur les questions de sécurité mais sur bien d'autres sujets également (suites de PPCR, mutations, promotions, action juridique, programmes EPS alternatifs, évaluation...), sans les syndiqués qui, par leurs cotisations, lui permettent d'exister et d'intervenir.***

***Si vous ne l'êtes pas encore, quel que soit le contexte, le moment de l'année... vous pouvez le rejoindre en retournant la fiche d'adhésion à télécharger sur notre site internet : [fiche d'adhésion](#)***

(1) Benoit HUBERT, Alain BRIGLIA, Alexandre MAJEWSKI et Jean FAYEMENDY

(2) Un dossier spécial est en cours de préparation et paraîtra dans le bulletin 944